



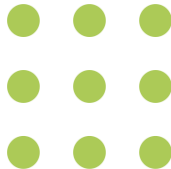
LOI CLIMAT URBAIN

L1.07 – LAVMT



CAHIER DES CHARGES À DESTINATION DES MANDATAIRES

30 JUIN 2026



Pour les projets contribuant aux objectifs de la LAVMT, il est recommandé aux maîtres d'ouvrage d'intégrer les prestations ci-dessous dans les mandats confiés aux mandataires techniques.

Lorsque le maître d'ouvrage identifie qu'un projet est soumis au suivi de la Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics (LAVMT), le mandataire est chargé de produire les données nécessaires au suivi de la loi.

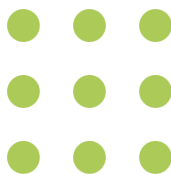
À ce titre, il lui appartient notamment de :

- Calculer les indicateurs du projet sur la base de la comparaison entre l'état initial et l'état projet ;
- Déterminer les surfaces (m²), les linéaires (m) et, le cas échéant, les données relatives à l'arborisation (nombre d'arbres par genre et espèce) conformément aux règles méthodologiques en vigueur ;
- Fournir les informations nécessaires au renseignement du formulaire de suivi de la LAVMT ;
- Mettre à jour ces données lors des principales évolutions du projet ;
- À l'issue des travaux, enregistrer les arbres plantés dans la carte cantonale dédiée, conformément aux modalités définies par le canton.

Les calculs et les données transmis doivent être conformes au Guide utilisateur ainsi qu'à son glossaire technique. L'enregistrement des arbres est indispensable à leur prise en compte dans le suivi des objectifs d'arborisation fixés par la LAVMT.

Documents de référence pour l'élaboration de l'offre :

- Guide utilisateur et glossaire de la loi climat urbain (L1.07 – LAVMT)
- Guide utilisateur de la carte permettant l'inscription des arbres



CONTACT

par courrier électronique :
ocan.climat-urbain@etat.ge.ch

LOI CLIMAT URBAIN (L1.07-LAVMT)

République et canton de Genève

Département du territoire (DT)

Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

Département de la santé et des mobilités (DSM)

Office cantonal des transports (OCT)

Office cantonal du génie civil (OCGC)

Direction de projet

Marine Bendotti – OCAN

Fabienne Peracino-Rostan – OCT, jusqu'à octobre 2025

Laurent Meiffren – OCT, depuis novembre 2025

Yoann Brethaut – OCGC, jusqu'à février 2026

Patrice Giuliano – OCGC, depuis mars 2026

Renzo Jimenez Herrada – OCGC

Comité directeur

Christine Hislair Kammermann – DT

Delphine Roethlisberger – DSM

Valentina Hemmeler Maïga – OCAN

Yves Kazemi – OCAN

David Favre – OCT

Christian Gorce – OCGC

Conception et rédaction

Sandrine Veyrat – CSD

Page de couverture

Photographe Loris Von Siebenthal